



COMMUNE DE MAURECOURT 78780

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

Date convocation :
12 décembre 2025

Date affichage avis :
12 décembre 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 22

Objet :
**DÉCISION
MODIFICATIVE**

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 octobre à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier GUERREY, Maire.

Étaient présents : M. Xavier TALON, Mme Michèle BARATELLA, M. Daniel WOTIN, Mme Manuela VIEIRA DE CASTRO, M. Joël DRECOURT, Mme Annie LE MEZEC, Mme Martine DUPUY, M. Jean-Pierre BAUDIN, M. René CHOTEAU, Mme Nicole COURBET, Mme Astrid DELANNOY, M. Gilles VARIN, Mme Martine MORY, Mme Béatrice BOUREL, Mme Estelle DRENO, M. Anthony DESCHAMPS.

Excusés : M. Chrislain CAUSSIAUX (représenté par Mme Martine DUPUY), M. Christian DOUSPIS (représenté par M. Gilles VARIN), M. Jean-Luc HOUBRON (représenté par Mme Michèle BARATELLA), Mme Annie ALLOTTEAU (représentée par M. Jean-Pierre BAUDIN), M. Patrick CHALES (représenté par M. René CHOTEAU).

Absents : M. Joël TISSIER, Mme Félixbertha MENDES SEMEDO, M. Adrien LE TALLEC, Mme Cloé BLANCHARD, Mme Audrey AMAURY.

Secrétaire de séance : Mme Astrid DELANNOY.

Le conseil municipal,

Sur présentation de Monsieur TALON,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 11 décembre 2025 ;

Considérant la participation de la commune à la création de la SPL « Les Eaux de la Confluence », l'annulation d'un permis de construire et afin de sécuriser le budget ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide les virements suivants :

Budget commune :

Dépenses d'investissement - 261 (titres de participation)	+ 985 euros
Dépenses d'investissement – 2188 (autres)	- 985 euros

Dépenses d'investissement - 2031 (frais d'études)	- 4 200 euros
Dépenses d'investissement - 10226 (Remb taxe d'aménagement)	+ 4200 euros

Dépenses de fonctionnement - 64111 (rémunération principale)	+ 10 000 euros
Dépenses de fonctionnement - 611 (contrats de prestations de services)	- 10 000 euros



Pour extrait conforme,
Maurecourt, le 19 décembre 2025

Le Maire
Didier GUERREY

Accusé de réception en préfecture
078-217803824-20251218-2025-80-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025